



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ NEWPORT
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Newport a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
8 janvier 2024	19h00	2 juillet 2024 (Mardi)	19h00
5 février 2024	19h00	5 août 2024	19h00
4 mars 2024	19h00	3 septembre 2024 (mardi)	19h00
2 avril 2024 (Mardi)	19h00	7 octobre 2024	19h00
6 mai 2024	19h00	4 novembre 2024	19h00
3 juin 2024	19h00	2 décembre 2024	19h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Newport, ce 7 novembre 2023

Isabelle Doyon
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 novembre 2023.

Isabelle Doyon
directrice générale et greffière-trésorière